

Elodie Charvet

De: Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par AUTRET Sébastien (Vacataire 13/09/19) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 31 juillet 2019 10:19
À: Elodie Charvet
Objet: Accusé de réception PP - Demande d'avis de l'autorité environnementale : PCAET / Communauté de communes du Genevois (74) / 2019-ARA-AUPP-801

Bonjour,

L'autorité environnementale a reçu le 23/07/2019 le dossier cité en objet. Il a été enregistré sous le numéro 2019-ARA-AUPP-801.

L'avis de l'autorité environnementale sera rendu dans un délai de trois mois à compter de cette date.

En vous souhaitant bonne réception,

P.S : Ce courriel vaut accusé de réception officiel. Il ne sera pas transmis de courrier papier.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale
ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr